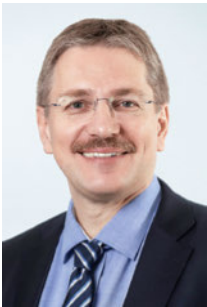


Assistante médicale: un air de printemps en automne

Carlos Beat Quinto

Dr méd., membre du Comité central de la FMH, responsable du département Santé publique et professions de la santé



Les délégués aux questions des assistantes médicales des sociétés médicales cantonales, les représentants des organes de la FMH dédiés aux assistantes médicales et les organisations professionnelles se rencontrent chaque année en septembre. Le domaine des assistantes médicales est en pleine mutation. La révision de l'ordonnance sur la formation (orfo) bat son plein et doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, les assistantes médicales CFC peuvent désormais suivre une formation complémentaire de coordinatrice en médecine ambulatoire (brevet fédéral). Elles ont le choix entre deux orientations: orientation gestion et orientation clinique. Axée sur les soins chroniques, cette dernière revêt une importance particulière dans le cadre de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT), et plus exactement de la mesure «Prévention dans le domaine des soins», qui concerne au premier plan le corps médical. La FMH a exposé sa position sur la stratégie MNT dans le numéro 34 du BMS.

La profession d'assistante médicale n'est reconnue ni comme une profession médicale ni comme une profession de la santé. Seul le canton de Zoug a tenu compte des tâches et de la position des assistantes médicales

Nombreuses interactions: révision de l'orfo, stratégie MNT, interprofessionnalité, tarification appropriée des prestations des assistantes médicales et coordinatrices en médecine ambulatoire .

dans sa loi sur la santé. D'autres sociétés médicales cantonales, à l'instar de Berne et de Bâle-Campagne, s'engagent également en faveur d'une reconnaissance sur le plan politique et administratif. Comme le système de santé est organisé de manière cantonale, cet engagement des sociétés médicales cantonales est primordial. De son côté, la FMH s'implique à différents égards, même si, comme chacun l'aura compris, le chemin vers une tarification appropriée – y compris pour les prestations des assistantes médicales et coordinatrices en médecine ambulatoire – n'est pas une promenade de

santé, tout comme le positionnement du cabinet médical et de l'équipe du cabinet dans le débat sur l'interprofessionnalité. De nombreuses activités sont actuellement menées au plan fédéral dans le domaine de l'interprofessionnalité, avec une intégration plus ou

Au corps médical de saisir la chance de participer au renforcement de la position et des activités des assistantes médicales.

moins adéquate de la FMH. La FMH s'investit aussi bien pour l'ensemble du corps médical que pour les cabinets médicaux et la prise en charge des patients, qui dépend des conditions-cadres pour les médecins et de l'équipe exerçant sous leur responsabilité au cabinet médical. Une gestion d'équipe moderne et un travail en équipe adapté au contexte actuel sont les clés qui nous permettront de répondre aux défis de l'évolution démographique.

Les médecins ont actuellement la possibilité de faire entendre leur voix, alors saisissons-la et engageons-nous de manière proactive dans le débat sur l'interprofessionnalité afin de renforcer la position des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire. Pour fonctionner, un cabinet médical a besoin d'une équipe forte et de perspectives appropriées. Je compte sur le soutien des sociétés cantonales et des collègues qui ont encore 15 ou 20 ans d'activité en cabinet devant eux. Si nous réagissons trop tard, le corps médical risque de se retrouver dans le rôle du «Neinsager» étant donné que les revendications et conditions essentielles pour notre activité ne peuvent pas être défendues par d'autres groupes professionnels ni par des personnes sans expérience avec les patients. Nous avons besoin du soutien de nos collègues au sein des sociétés cantonales et de la FMH. J'en profite pour remercier tous ceux qui le font déjà, et je compte sur votre participation à l'assemblée annuelle des délégués aux questions des assistantes médicales le 28 septembre à Lucerne. Un air de printemps serait le bienvenu en cette période automnale.